DEMANDE DE PROPOSITION (RFP)

ADDENDA 1

POUR LA FOURNITURE DE **EXPERT TECHNIQUE MRNA**

SOUMIS PAR

INNOVATION, SCIENCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (ISED)

L'objectif de cet addendum est de supprimer la section page 1 de la page de couverture. L'invitation prend fin) et 31 to 33(Annex F Critères d'évaluation) dans son intégralité et le remplacer par :

REMPLACER PAR:

Page 1 L'invitation prend fin 04 avril 2022

Annex F Critères d'évaluation

ANNEX F

Critères d'évaluation

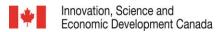
Critères techniques obligatoires

L'offre doit répondre aux critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour justifier le respect de cette exigence.

Les offres qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

ISED peut mettre fin à l'évaluation au premier constat de non-conformité d'un critère obligatoire.

Critères techniques obligatoires (MT)					
Aux fins des critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire et de ses sous-traitants, affiliés et fournisseurs sera prise en compte					
No.	Critère technique obligatoire	Instructions pour la prépa- ration des soumissions			
MT1	Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitæ (CV) pour chaque membre de l'équipe de projet proposée et indiquer le rôle de chaque membre de l'équipe dans sa proposition. Chaque CV ne doit pas dépasser 3 pages et doit comprendre les renseignements suivants Nom Études Profil linguistique et cote de sécurité Compétences et expérience connexes Noms et coordonnées de références pour chaque projet cité.				
MT2	Le soumissionnaire doit avoir au moins 3 ans d'expérience en lien avec l'ARNm				
МТЗ	Le soumissionnaire doit fournir une description écrite de 3 projets (limite de 1000 mots par projet) qui ont eu lieu au cours des 10 dernières années et qui démontrent une compréhension technique liée à l'ARNm.				



Critères techniques cotés par points

Les offres qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées comme indiqué dans les tableaux insérés ci-dessous. Les offres qui n'obtiennent pas le nombre minimum de points requis seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté par points doit

être traité séparément.

No.	Critères techniques (RT) et scores cotés par points	Maximum Nombre de points	Requis Minimum Nombre de points
RT1	Le soumissionnaire se verra attribuer des points pour le niveau d'études atteint, comme suit selon les critères suivants : - Diplôme de premier cycle d'une institution postsecondaire certifiée dans un domaine lié aux sciences de la vie ou à l'ingénierie. (5 points) - Maîtrise d'un établissement postsecondaire certifié dans un domaine lié aux sciences de la vie ou à l'ingénierie. (10 points) - Doctorat d'un établissement d'enseignement postsecondaire agréé dans un domaine dans un domaine lié aux sciences de la vie ou à l'ingénierie. (15 points)	15	5
RT2	Le soumissionnaire doit fournir une description écrite de 3 projets réalisés au cours des 10 dernières années (limite de 1000 mots par projet), qui démontrent l'expérience et l'expertise du soumissionnaire concemant les aspects techniques du processus de fabrication de l'ARNm le développement et la production d'ARN, le développement de médicaments et d'autres processus similaires. Pour que des points soient attribués à chaque projet, les éléments suivants doivent être fournis : a) Le(s) nom(s) des partenaires et des organisations pour lesquels le soumissionnaire a fourni une expertise (2 points). b) Date de début et de fin (mois/année) de la période pendant laquelle le travail a eu lieu (2 points) c) Description détaillée du travail effectué, y compris (maximum de 6 points): - un résumé de l'exécution du projet, y compris les principales étapes et le calendrier (2 points) - un résumé des résultats finaux (2 points) Jusqu'à 10 points par projet pour un maximum de 30 points	30	0

RT3	Points supplémentaires (jusqu'à un maximum de 15 points par projet, sur les 3 projets prévus pour la RT2): Le soumissionnaire doit démontrer une expérience de projet dans les domaines suivants. Les points seront attribués comme suit: - Expérience dans l'opérationnalisation des processus d'ARNm pour la préparation aux pandémies (5 points). - Approvisionnement et/ou production de nanoparticules lipidiques destinées à être utilisées dans des vaccins ou d'autres technologies médicales (5 points) - Identification des pierres angulaires logistiques clés liées aux processus de production d'ARNm (5 points) Jusqu'à 15 points par projet pour un maximum de 45 points.	45	0
RT4	Le soumissionnaire se verra attribuer des points si, dans le cadre de l'un des 3 projets proposés dans la RT2, il a démontré une expérience nationale ou internationale dans l'établissement d'une installation de production d'ARNm, ou une expérience similaire et connexe qui reflète la connaissance de la production d'ARNm à une échelle plus grande que l'échelle clinique. (5 points)	5	0
RT5	Le soumissionnaire doit fournir une description générale (jusqu'à 1000 mots) de l'approche stratégique proposée pour développer la capacité de production d'ARNm (au Canada ou en général dans un pays). mots) sur une approche stratégique proposée pour développer la capacité de production d'ARNm (au Canada ou en général dans un pays), en démontrant que le soumissionnaire a l'expérience dans les domaines suivants: - permettre une réponse rapide et flexible à une pandémie grâce aux technologies ARNm (10 points) - les étapes techniques requises dans le processus de fabrication de l'ARNm (10 points) - meilleures pratiques dans l'établissement de capacités BPF d'ARNm (10 points) - compréhension claire du paysage mondial des ARNm (5 points) - lacunes communes dans la chaîne d'approvisionnement qui sont critiques pour les produits et les processus dans le processus de fabrication de l'ARNm (5 points)	40	0
Note globale:		135	5

Toutes les autres clauses de la demande de proposition restent inchangées.